



Bureau du vérificateur général du Canada

# Budget des dépenses 2014-2015

## Rapport sur le rendement

Approuvé

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)  
Vérificateur général du Canada

Original signé par

L'honorable William F. Morneau, C.P., député  
Ministre des Finances

**Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la**

Direction des communications  
Bureau du vérificateur général du Canada  
240, rue Sparks  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)  
Télécopieur : 613-957-0474  
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042  
Courriel : [communications@oag-bvg.gc.ca](mailto:communications@oag-bvg.gc.ca)  
Site Web : [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca)

N° de catalogue FA1-14F-PDF  
ISSN 2291-0131

# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| <b>Message du vérificateur général du Canada</b> . . . . .        | 1  |
| <b>Section I — Aperçu</b> . . . . .                               | 3  |
| Profil de l'organisation . . . . .                                | 3  |
| Raison d'être . . . . .   | 3  |
| Responsabilités . . . . .   | 3  |
| Autres activités . . . . .  | 5  |
| Résultat stratégique et priorités organisationnelles . . . . .    | 6  |
| Sommaire des dépenses . . . . .                                   | 8  |
| <b>Section II — Analyse du rendement</b> . . . . .                | 11 |
| <b>Section III — Informations supplémentaires</b> . . . . .       | 17 |
| États financiers . . . . .  | 17 |
| Information financière supplémentaire . . . . .                   | 37 |
| Rapport sur la dotation . . . . .                                 | 39 |
| Liste des audits de performance et des travaux connexes . . . . . | 41 |
| Liste des examens spéciaux . . . . .                              | 44 |
| Liste des revues et des audits internes . . . . .                 | 44 |
| <b>Annexe — Définitions</b> . . . . .                             | 45 |



## Message du vérificateur général du Canada

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur le rendement de 2014-2015 du Bureau du vérificateur général du Canada.

Le Bureau avait défini quatre priorités stratégiques pour l'exercice 2014-2015 :

- choisir et réaliser des audits qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes;
- voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficientes et responsables;
- réaliser des audits conformes aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau, dans le souci de l'économie;
- entretenir une culture favorisant l'habilitation.

Les progrès que nous avons réalisés par rapport à chacune de ces priorités au cours de l'exercice 2014-2015 sont présentés dans les pièces 2 à 5 du rapport. Nous poursuivons nos efforts dans chacun de ces domaines.

Les quatre priorités stratégiques énoncées ci-dessus sont tirées de notre plan stratégique, que nous avons renouvelé au cours de l'exercice 2013-2014. Nous avons examiné nos indicateurs de rendement pour l'exercice 2014-2015 et nous rendons compte de nos résultats à cet égard dans le présent rapport. Nos objectifs stratégiques, les indicateurs et les cibles s'y rattachant, et les résultats de l'exercice sont résumés à la pièce 10. Une analyse concernant les cibles qui n'ont pas été atteintes suit le tableau.

Le résultat stratégique du Bureau du vérificateur général est de contribuer, grâce à ses travaux d'audit législatif, à améliorer la gestion des programmes publics et la reddition de comptes au Parlement. À cette fin, nous avons réalisé au cours de cet exercice 87 audits d'états financiers, 25 audits de performance, 3 examens spéciaux et 2 rapports d'enquête sur deux cas de signalement en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*. Nous avons également achevé l'essentiel de notre audit des dépenses des sénateurs, dont le rapport a été présenté au début de juin 2015.

Pour effectuer tous ces travaux, nous avons dépensé 81,8 millions de dollars de nos autorisations parlementaires de 85,8 millions de dollars, et utilisé 547 des 565 équivalents temps plein prévus. Les états financiers audités du Bureau sont présentés à partir de la page 17 du Rapport sur le rendement. Des informations supplémentaires sur les frais de voyage, les frais d'accueil et d'autres dépenses sont publiées sur notre site Web.

Je remercie tout le personnel du Bureau du vérificateur général du Canada pour son dévouement envers l'organisation, l'enthousiasme avec lequel il effectue son travail et son engagement envers le Parlement et les Canadiens.

Le vérificateur général du Canada,

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)  
Le 10 septembre 2015

## Section I — Aperçu

### Profil de l'organisation

**Année de fondation :** 1878

**Vérificateur général :** Michael Ferguson, CPA, CA, FCA (Nouveau-Brunswick)

**Principales autorisations législatives :**

*Loi sur le vérificateur général*, L.R.C. (1985), ch. A-17

*Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R.C. (1985), ch. F-11

**Ministre :** L'honorable William F. Morneau, C.P., député, ministre des Finances

Même si le vérificateur général jouit de l'indépendance qui se rattache à ses fonctions d'auditeur, il doit présenter un rapport sur les dépenses de son bureau au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

### Raison d'être

Le Bureau du vérificateur général du Canada est l'auditeur législatif du gouvernement fédéral. Il est également l'auditeur législatif des trois territoires (le Nunavut, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest). Le vérificateur général est un mandataire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et il relève directement du Parlement. La commissaire à l'environnement et au développement durable aide le vérificateur général à s'acquitter de ses fonctions en matière d'environnement et de développement durable. Nous effectuons des études et des audits indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, aux assemblées législatives des territoires, aux conseils d'administration des sociétés d'État, aux gouvernements et à la population canadienne. Grâce à nos rapports et à nos témoignages lors des audiences parlementaires, nous aidons le Parlement et les assemblées législatives des territoires dans leurs travaux liés à l'autorisation et à la surveillance des dépenses et des activités du gouvernement.

### Responsabilités

#### **Audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements fédéral et territoriaux, et d'autres organisations**

Nous auditons les états financiers sommaires du gouvernement du Canada et de chacun des trois territoires, ainsi que les états financiers des sociétés d'État fédérales et territoriales et d'autres organisations. Nos audits d'états financiers fournissent l'assurance que les états financiers sont présentés fidèlement, en conformité avec le référentiel d'information financière applicable. Lorsque cela est exigé, nous donnons l'assurance que les organisations auditées respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les autorisations législatives qui sont pertinentes pour l'audit des états financiers.

Pour toute lacune ou possibilité d'amélioration dont nous prenons connaissance au cours de nos travaux d'audit d'états financiers, dans des domaines comme l'information financière et les contrôles

internes, nous formulons des recommandations à l'intention de la direction. Nous fournissons aussi information et conseils aux comités d'audit afin de les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions de surveillance de l'information financière et des contrôles internes.

### **Audits de performance et études de ministères et d'organismes**

Les audits de performance permettent de déterminer, en fonction de critères établis, si les programmes gouvernementaux sont gérés en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement, et si le gouvernement dispose de mécanismes pour évaluer l'efficacité de ces programmes et faire rapport à ce sujet. Nos rapports présentent des recommandations visant à améliorer la gestion des programmes.

La *Loi sur le vérificateur général* donne au Bureau du vérificateur général du Canada le pouvoir de déterminer quels secteurs du gouvernement il examinera dans le cadre de ses audits de performance. Nous pouvons décider d'auditer soit un seul programme ou une seule activité du gouvernement, soit un secteur de responsabilité faisant intervenir plusieurs ministères ou organismes, soit une question qui concerne plusieurs ministères et organismes. Nous tenons compte des demandes d'audit reçues des comités parlementaires. Cependant, c'est le vérificateur général qui décide, en dernière analyse, des sujets des audits.

### **Examens spéciaux de sociétés d'État**

Nos examens spéciaux permettent d'évaluer les moyens et méthodes qu'utilisent les sociétés d'État. Dans le cadre d'un examen spécial, nous présentons au conseil d'administration de la société une opinion, à savoir s'il existe ou non une assurance raisonnable que les moyens et méthodes que nous avons sélectionnés aux fins de l'examen ne comportent aucun défaut grave. Ces examens sont axés sur les moyens et méthodes qui permettent à une société d'avoir l'assurance raisonnable que :

- ses actifs sont protégés et contrôlés;
- la gestion de ses ressources est économique et efficace;
- ses activités sont menées de manière efficace.

En plus de signaler les défauts graves, nos examens spéciaux permettent de mettre en lumière les moyens et les méthodes qui favorisent la réussite de l'entité et ils fournissent aux conseils d'administration des renseignements et des recommandations sur les possibilités d'amélioration.

Toutes les sociétés d'État mères, à l'exception de deux, doivent faire l'objet d'un examen spécial par le Bureau au moins une fois tous les dix ans. Les deux exceptions à cette règle sont la Banque du Canada, qui n'est pas soumise à cette obligation, et l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada qui, en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, doit faire l'objet d'un examen spécial par un auditeur choisi par le conseil d'administration.

### **Activités relatives au développement durable**

La commissaire à l'environnement et au développement durable surveille les stratégies de développement durable des ministères fédéraux. Elle évalue la qualité de ces stratégies et détermine si les plans qui y sont présentés ont été mis en œuvre. La commissaire présente aussi des rapports au



Parlement sur la justesse des renseignements contenus dans le rapport d'étape présenté par le gouvernement relativement à ses progrès à l'égard de la *Stratégie fédérale de développement durable*.

La commissaire effectue des audits de performance afin de surveiller la gestion, par le gouvernement, des questions liées à l'environnement et au développement durable. Au nom du vérificateur général, elle signale au Parlement les questions qui doivent être portées à son attention.

La commissaire assure aussi la gestion du processus de pétition en matière d'environnement, tel que l'exige la *Loi sur le vérificateur général*. Elle assure le suivi des réponses aux pétitions environnementales et rend compte chaque année au Parlement des activités liées aux pétitions présentées l'année précédente, y compris les cas où les réponses des ministres aux pétitions n'ont pas été fournies dans le délai de 120 jours fixé par la loi. Au moment de planifier ses audits, le Bureau tient compte des questions soulevées dans les pétitions.

### **Enquêtes relatives à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles***

En vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, le vérificateur général a le mandat de faire enquête sur les divulgations d'actes répréhensibles faites par des fonctionnaires qui concernent le Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada. S'il juge que les allégations d'actes répréhensibles sont fondées, le Bureau présente au Parlement un rapport à ce sujet.

## **Autres activités**

### **Contribuer à l'enrichissement de la profession**

Le Bureau du vérificateur général du Canada travaille en collaboration avec d'autres bureaux d'audit législatif et des associations professionnelles, comme Comptables professionnels agréés du Canada et le Conseil des normes comptables internationales du secteur public, à l'avancement des méthodes d'audit législatif, des normes de comptabilité et d'audit ainsi que des pratiques exemplaires.

Le Canada fait partie des 192 pays membres de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) – organisation-cadre de la collectivité de l'audit externe des gouvernements. Le Bureau participe à un certain nombre de groupes de travail et de sous-comités.

Nous participons régulièrement à des examens externes par des pairs qui sont réalisés par d'autres bureaux nationaux d'audit législatif et faisons aussi l'objet de tels examens.

### **Renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des bureaux d'audit**

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Bureau a poursuivi sa contribution au renforcement des capacités de l'institution d'audit du Mali, en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada. De plus, nous avons continué de former des auditeurs de bureaux d'audit d'autres pays dans le cadre d'un programme financé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada et administré par la CCAF-FCVI (anciennement la Fondation canadienne pour la vérification intégrée).

## Favoriser une meilleure gestion et une meilleure reddition de comptes des organisations internationales

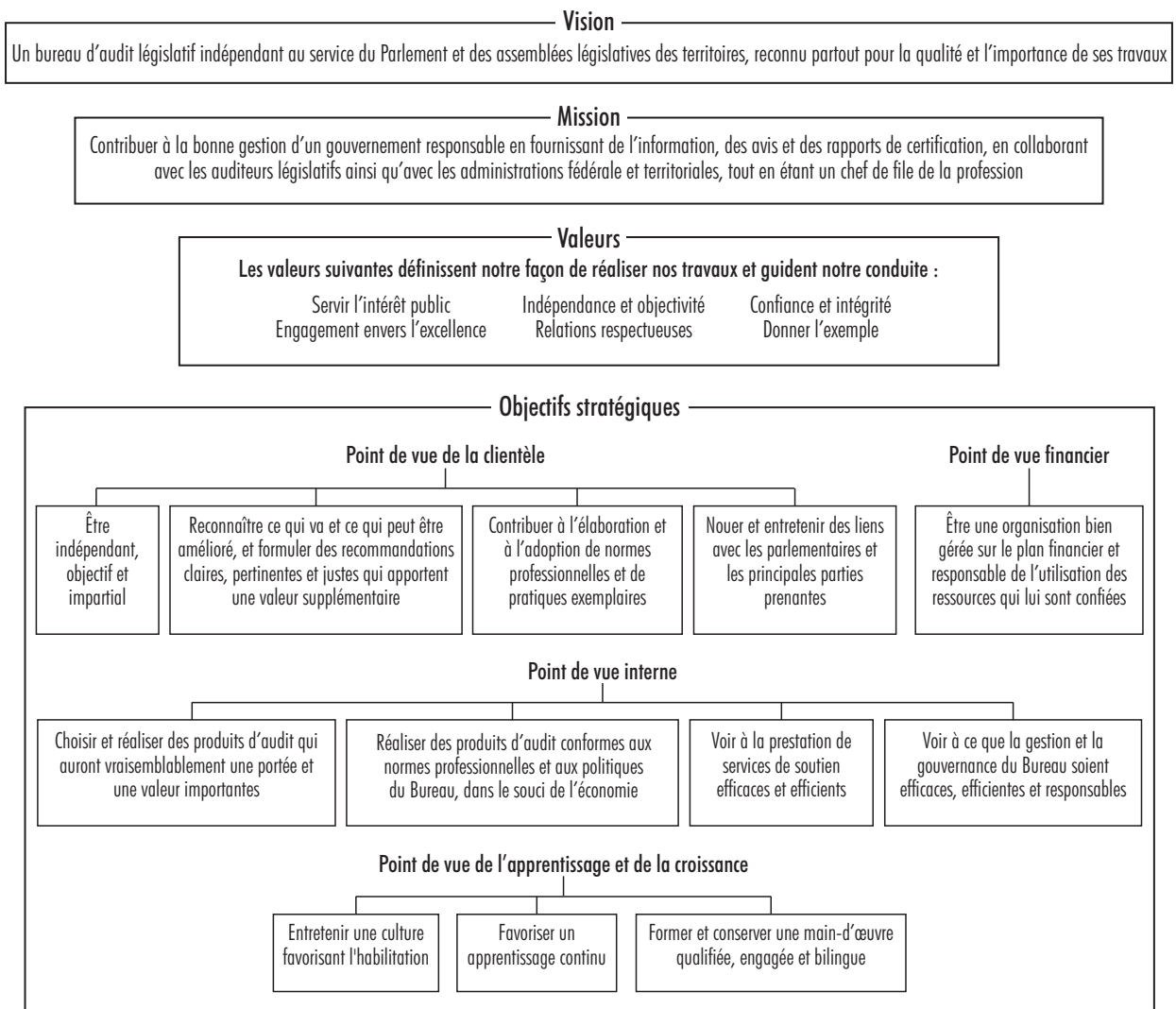
Le Bureau est l'auditeur externe de l'Organisation internationale du Travail jusqu'en décembre 2015. Il a déjà été l'auditeur externe de quelques organisations des Nations Unies. Depuis janvier 2014, le vérificateur général préside le Groupe d'auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies; un représentant du Bureau préside par ailleurs le groupe technique.

## Résultat stratégique et priorités organisationnelles

Le résultat stratégique du Bureau du vérificateur général est de contribuer, grâce à ses travaux d'audit législatif, à améliorer la gestion des programmes publics et la reddition de comptes au Parlement.

Notre cadre stratégique définit les objectifs sur lesquels nous fondons nos priorités, évaluons notre rendement et assurons l'amélioration continue du Bureau (voir la pièce 1).

### Pièce 1 — Cadre stratégique du Bureau du vérificateur général du Canada



Pour l'exercice 2014-2015, nous avons ciblé quatre domaines qui pourraient être améliorés (voir les pièces 2 à 5) :

- choisir et réaliser des audits qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes;
- voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficientes et responsables;
- réaliser des audits conformes aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau, dans le souci de l'économie;
- entretenir une culture favorisant l'habilitation.

#### Pièce 2 — Progrès par rapport à l'objectif stratégique : Choix des audits

##### Objectif stratégique

Choisir et réaliser des audits qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes.

##### Description

Optimiser la valeur de nos audits pour nos clients, notamment les parlementaires, les assemblées législatives des territoires, les conseils d'administration et les comités d'audit.

##### Progrès

Nous avons élaboré des directives pour aider les auditeurs à établir la valeur ajoutée attendue des audits de performance prévus et pour recueillir des données sur la valeur obtenue à la conclusion de l'audit. Nous avons commencé à mettre en œuvre ces directives dans le cadre des audits présentés au Parlement au printemps 2015. En outre, nous avons commencé à concevoir un rapport sommaire renfermant des informations sur la valeur de nos travaux d'audit d'états financiers.

#### Pièce 3 — Progrès par rapport à l'objectif stratégique : Gestion et gouvernance du Bureau

##### Objectif stratégique

Voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficientes et responsables.

##### Description

Rendre nos méthodes et processus de gouvernance et de prise de décisions aussi efficaces et économiques que possible, en faisant en sorte que les décisions soient prises au niveau le plus approprié au sein de l'organisation.

##### Progrès

En 2014, nous avons examiné la structure du Conseil de direction, ainsi que les rôles et les responsabilités des cadres supérieurs chargés des activités d'audit. Nous avons mis en place un plan pour réduire la taille du Conseil de direction et défini de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités pour les cadres supérieurs chargés des activités d'audit. Nous avons commencé la mise en œuvre de ces rôles et responsabilités en 2015, et notre objectif est qu'ils soient tous en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Nous avons également commencé l'examen du cadre de gouvernance du Bureau.

#### Pièce 4 — Progrès par rapport à l'objectif stratégique : Conformité aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau

##### Objectif stratégique

Réaliser des audits conformes aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau, dans le souci de l'économie.

##### Description

Mettre en œuvre le plus efficacement possible et à moindre coût nos méthodes d'audit dont la mise à jour est maintenant terminée.

##### Progrès

Nous avons élaboré et mis en œuvre une nouvelle stratégie d'audit des petites entités, assortie d'une trousse de documents électroniques, pour les auditeurs d'états financiers. Nous avons rendu la documentation d'audit plus uniforme afin que les auditeurs d'états financiers puissent consigner leurs travaux en dossier plus efficacement.

## Pièce 5 — Progrès sur l'objectif stratégique : Habilitation

### Objectif stratégique

Entretenir une culture favorisant l'habilitation.

### Description

Un des résultats souhaités avec la mise en place de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités pour les cadres supérieurs est de faire en sorte que les décisions soient prises au niveau hiérarchique le plus approprié de l'organisation.

Pour ce faire, les employés doivent avoir le pouvoir de prendre des décisions relatives aux travaux qu'ils réalisent.

### Progrès

Nous avons effectué une enquête auprès des employés pour déterminer dans quelle mesure ils estimaient jouir d'autonomie au travail. Nous avons rédigé une définition pratique de l'habilitation, et préparons un plan d'action pour donner suite aux résultats de l'enquête.

Nous avons mené de vastes consultations avec les cadres supérieurs chargés des audits pendant l'élaboration des nouveaux rôles et des nouvelles responsabilités. Ces rôles et responsabilités ont été conçus pour tenir compte des suggestions des cadres supérieurs chargés des audits au sujet de l'habilitation.

Nous avons établi et mis en œuvre un plan de gestion du changement pour surveiller la mise en place des nouveaux rôles et des nouvelles responsabilités. Le plan prévoit la création d'un groupe d'employés qui fournira régulièrement une rétroaction à l'équipe de gestion du changement.

Nous avons également entrepris une analyse des lacunes en matière de formation afin de recenser des occasions de soutenir les membres du personnel qui assument de nouveaux rôles ou de nouvelles responsabilités.

## Sommaire des dépenses

Le Bureau publie de l'information au sujet de ses dépenses sur son site Web. Cette information comprend tous les frais de voyage et d'accueil du vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints. Le Bureau publie également de l'information sur les marchés de plus de 10 000 \$, des rapports financiers trimestriels et ses états financiers annuels audités.

### Coût de fonctionnement net et financement gouvernemental connexe

Pour l'exercice 2014-2015, le coût de fonctionnement net du Bureau s'est établi à 92,4 millions de dollars, alors que le coût prévu était de 95,2 millions de dollars. Des informations détaillées sur nos dépenses pour l'exercice 2014-2015 se trouvent dans l'état des résultats de nos états financiers audités, qui sont présentés à partir de la page 17 du présent Rapport sur le rendement. Le coût de fonctionnement net a été financé par des autorisations parlementaires et par les services fournis gratuitement par d'autres ministères. Au cours de l'exercice 2014-2015, nous avons utilisé 79,6 millions de dollars en autorisations parlementaires et reçu 12,6 millions de dollars en services fournis gratuitement par d'autres ministères.

### Autorisations parlementaires accordées et utilisées

Le Parlement a accordé au Bureau des autorisations parlementaires de 85,8 millions de dollars, composées de 77,7 millions de dollars provenant du Budget principal des dépenses et de 8,1 millions de dollars additionnels en ajustements et transferts qui sont de routine pour la plupart, notamment le report de fonds, les augmentations économiques des salaires, les montants liés aux congés parentaux et les indemnités de départ (pièce 6). Exceptionnellement cette année, un ajustement de 2,2 millions de dollars a été apporté pour la mise en œuvre du nouveau calendrier de paiement des salaires en arrérage.

## Pièce 6 — Autorisations accordées et utilisées (en millions de dollars)

| Autorisations accordées       |             |  | Autorisations utilisées <sup>1</sup> |         |         |
|-------------------------------|-------------|--|--------------------------------------|---------|---------|
| Budget principal des dépenses | Ajustements | Total des autorisations pouvant être utilisées (2014-2015) | 2014-15                              | 2013-14 | 2012-13 |
| 77,7                          | 8,1         | 85,8   | 81,8                                 | 84,3    | 88,2    |

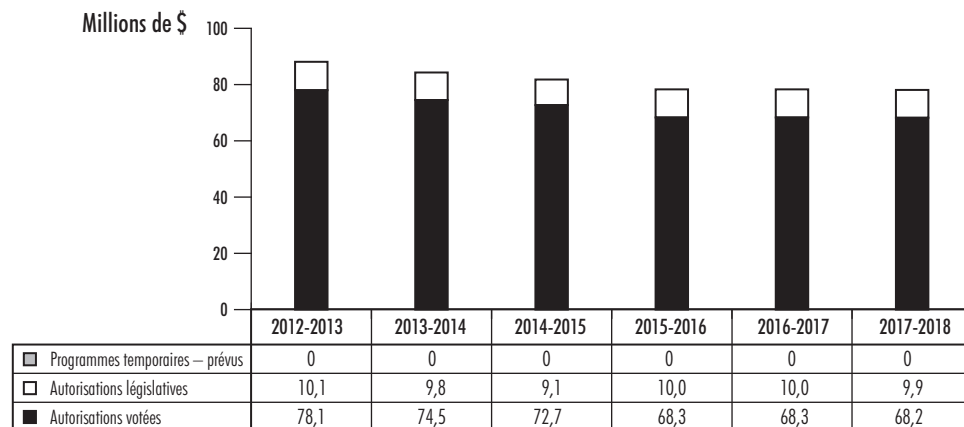
<sup>1</sup> Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. Par conséquent, les résultats du Bureau pour l'exercice calculés selon le financement du gouvernement (c.-à-d. un montant non utilisé de 4,0 millions de dollars du total des autorisations accordées) diffèrent de ceux établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice (c.-à-d. un déficit d'exploitation de 200 000 \$).

Nos états financiers montrent que nous avons utilisé 79,6 millions de dollars d'autorisations, déduction faite du montant de 2,2 millions de dollars accordé pour le nouveau calendrier de paiement des salaires en arriéré. Par conséquent, 81,8 millions de dollars ont été imputés au total de nos autorisations parlementaires de 85,8 millions de dollars, ce qui laisse un montant de 4 millions de dollars des autorisations accordées pour l'exercice 2014-2015 que le Bureau n'a pas utilisé. Le Bureau peut, sous réserve de l'autorisation du Parlement, reporter au prochain exercice jusqu'à 5 % de son budget de fonctionnement (fondé sur les dépenses de programme du Budget principal des dépenses).

La base de calcul des autorisations parlementaires utilisées est différente de la comptabilité d'exercice utilisée pour enregistrer le coût de fonctionnement dans nos états financiers. Certains postes comptabilisés en dépenses aux états financiers ont été financés dans les exercices précédents (par exemple, l'amortissement annuel des immobilisations). D'autres postes seront financés au moyen d'autorisations à venir (par exemple, les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés). Ces différences ont résulté en un déficit annuel de 200 000 \$ enregistré dans nos états financiers de 2014-2015.

La pièce 7 montre l'évolution de nos dépenses en fonction des autorisations parlementaires utilisées, soit une diminution résultant des réductions proposées dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel.

## Pièce 7 — Évolution des autorisations utilisées



Note : Les montants pour les exercices 2015-2018 correspondent aux autorisations parlementaires accordées dans le Budget principal des dépenses.

### Dépenses par autorisation votée

Pour obtenir des renseignements au sujet des autorisations votées et des dépenses législatives du Bureau du vérificateur général du Canada, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015* sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### Dépenses prévues

La pièce 8 montre notre coût de fonctionnement net prévu et réel pour l'exercice 2014-2015, ainsi que le coût de fonctionnement net prévu des deux prochains exercices.

Pièce 8 — Dépenses prévues et réelles (en millions de dollars)

| Dépenses prévues 2014-2015 | Dépenses réelles 2014-2015 | Dépenses prévues 2015-2016 | Dépenses prévues 2016-2017 |
|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| 95,2                       | 92,4                       | 94,4                       | 94,7                       |

### Ressources humaines

Le Bureau a utilisé 547 des 565 équivalents temps plein qui étaient prévus (pièce 9).

Pièce 9 — Ressources humaines (nombre d'équivalents temps plein)

| 2014-2015<br>Prévus | 2014-2015<br>Réels |
|---------------------|--------------------|
| 565                 | 547                |

## Section II — Analyse du rendement

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Bureau du vérificateur général du Canada a effectué :

- 87 audits des états financiers des gouvernements fédéral et territoriaux, et des sociétés d'État;
- 16 audits de performance d'activités et de programmes du gouvernement présentés au Parlement par le vérificateur général;
- 5 audits de performance présentés par la commissaire à l'environnement et au développement durable, y compris un rapport sur les progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable;
- le rapport annuel de la commissaire sur les pétitions en matière d'environnement;
- 3 audits de performance présentés aux assemblées législatives du Nord;
- 2 rapports d'enquête en vertu de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*;
- 3 examens spéciaux de sociétés d'État.

Le rapport de l'audit des dépenses des sénateurs, dont le dépôt était prévu pour décembre 2014, a été présenté au Sénat du Canada en juin 2015.

La liste des audits de performance et des examens spéciaux prévus dans notre Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015, y compris les dates de dépôt prévues et réelles, est présentée à la Section III – Informations supplémentaires.

Nous avons renouvelé le plan stratégique du Bureau au cours de l'exercice 2013-2014. En 2014-2015, nous avons révisé les indicateurs de rendement utilisés pour suivre les progrès et faire rapport au Parlement sur la réalisation de nos nouveaux objectifs stratégiques. Nous avons utilisé ces nouveaux indicateurs de rendement dans le présent rapport. La pièce 10 résume nos mesures de rendement et les résultats obtenus.

### Pièce 10 — Mesures de rendement et résultats de l'exercice 2014-2015

| Objectif stratégique                       | Indicateurs   | Cible | Résultats pour 2014-2015 | Analyse des cibles non atteintes |
|--|---|-------|--------------------------|----------------------------------|
| 1. Être indépendant, objectif et impartial | Pourcentage de conformité aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau en matière d'indépendance   | 100 % | Cible atteinte           |                                  |
|  | Nombre de plaintes et d'allégations fondées selon lesquelles nos travaux ne respecteraient pas les normes professionnelles, les exigences des textes légaux et réglementaires ou le système de contrôle qualité du Bureau | Aucun | Cible atteinte           |                                  |

## Pièce 10 — Mesures de rendement et résultats de l'exercice 2014-2015 (suite)

| Objectif stratégique  | Indicateurs   | Cible  | Résultats pour 2014-2015 | Analyse des cibles non atteintes  |
|---|---|--|--------------------------|---|
| 2. Reconnaître ce qui va et ce qui peut être amélioré, et formuler des recommandations claires, pertinentes et justes qui apportent une valeur supplémentaire | Pourcentage des utilisateurs qui sont d'avis que nos audits sont clairs, pertinents et justes et offrent une valeur ajoutée   |  |                          |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présidents des comités d'audit</li> </ul>  | 90 %   | Cible atteinte           |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Parlementaires</li> </ul>  | 90 %   | Non mesuré               | Voir la section <b>Rétroaction des parlementaires</b> , p. 15                                   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseils d'administration de sociétés d'État</li> </ul>  | 90 %   | Cible atteinte           |   |
|   | Pourcentage des cadres supérieurs qui estiment que nos audits sont clairs, pertinents et justes et offrent une valeur ajoutée   |  |                          |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Audits d'états financiers</li> </ul>   | 80 %   | Cible atteinte           |   |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Audits de performance</li> </ul>   | 80 %   | 59 %                     | Voir la section <b>Rétroaction des cadres supérieurs</b> , p. 15                                |
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Examens spéciaux</li> </ul>  | 80 %   | 0 %                      | Voir la section <b>Rétroaction des cadres supérieurs</b> , p. 15                                |
|   | Pourcentage des rapports présentés au Parlement qui sont étudiés par les comités parlementaires   | 65 %   | 32 %                     | Voir la section <b>Participation des parlementaires</b> , p. 15                                 |
|   | Pourcentage des audits réalisés dans le respect des échéances fixées par la loi, le cas échéant, ou des dates prévues des rapports  | 100 % des audits des états financiers dont l'échéance est fixée par la loi et des examens spéciaux | 96 %                     | Deux audits n'ont pas été réalisés dans le respect des échéances fixées par la loi <sup>1</sup> |
|   | 80 % des audits des états financiers d'organismes fédéraux sans échéance fixée par la loi, des audits des états financiers des organismes territoriaux et des audits de performance | Cible atteinte   |                          |   |

<sup>1</sup> Les audits dont l'échéance fixée par la loi n'a pas été respectée sont les audits du régime de retraite des Forces canadiennes et du régime de retraite des Forces de réserve.



## Pièce 10 — Mesures de rendement et résultats de l'exercice 2014-2015 (suite)

| Objectif stratégique   | Indicateurs   | Cible                         | Résultats pour 2014-2015   | Analyse des cibles non atteintes  |
|--|---|-------------------------------|--|---|
| 3. Contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles et de pratiques exemplaires                           | Pour les audits d'états financiers, pourcentage de réserves et d'« autres questions » auxquelles on a donné suite d'un rapport d'audit à l'autre        | 100 %                         | 50 %   | Voir la section <b>Adoption dans le cadre d'audit d'états financiers</b> , p.16 |
|  | Pour les audits de performance, pourcentage des questions examinées lors de nos audits de suivi pour lesquelles les progrès ont été jugés satisfaisants | 75 %                          | Cible atteinte   |   |
|  | Pour les examens spéciaux, pourcentage des défauts graves qui sont corrigés d'un examen spécial à l'autre   | 100 %                         | Cible atteinte   |   |
| 4. Nouer et entretenir des liens avec les parlementaires et les principales parties prenantes                                  | Élaborer un plan de gestion des relations et des objectifs connexes   | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | En cours d'élaboration   |   |
| 5. Être une organisation bien gérée sur le plan financier et responsable de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées | Pourcentage de conformité aux exigences en matière de gestion financière et de présentation de rapports   | 100 %                         | 99 %   | 5 contrats (sur les 472 accordés) ont été conclus après le début des travaux    |
| 6. Choisir et réaliser des produits d'audit qui auront vraisemblablement une portée et une valeur importantes                  | Achèvement des initiatives visant à améliorer la planification des audits de performance, l'évaluation de la valeur et les mesures de la valeur         | 1 <sup>er</sup> novembre 2015 | Achèvement des initiatives de planification et d'évaluation. Les mesures de la valeur sont en cours d'élaboration. |   |
|  | Réalisation d'un examen de la reconduction des audits d'états financiers  | 31 décembre 2015              | Prévu pour l'automne 2015  |   |
|  | Élaboration d'un rapport à l'intention du Parlement sur les répercussions et la valeur de nos travaux d'audit d'états financiers                        | Printemps 2017                | En cours d'élaboration   |   |

## Pièce 10 — Mesures de rendement et résultats de l'exercice 2014-2015 (suite)

| Objectif stratégique  | Indicateurs  | Cible   | Résultats pour 2014-2015  | Analyse des cibles non atteintes   |
|---|--|---|---|--|
| 7. Réaliser des produits d'audit conformes aux normes professionnelles et aux politiques du Bureau, dans le souci de l'économie | Pourcentage des revues internes des pratiques qui indiquent que les opinions et les conclusions de nos rapports d'audit sont appropriées et s'appuient sur des éléments probants | 100 %   | Cible atteinte  | Cible non atteinte pour l'examen spécial de la Monnaie royale canadienne |
|   | Pourcentage des revues internes et externes qui indiquent que nos professionnels en exercice respectent les normes professionnelles  | 100 %   | Cible atteinte  |  |
|   | Pourcentage des revues internes et externes qui indiquent que notre système de contrôle qualité est conçu de manière adéquate et fonctionne efficacement                         | 100 %   | Cible atteinte  |  |
|   | Pourcentage des audits réalisés dans les limites du budget   | 80 %  | Cible atteinte pour les audits d'états financiers et les audits de performance<br><br>67 % des examens spéciaux |  |
| 8. Voir à la prestation de services de soutien efficaces et efficients  | Pourcentage des normes de service internes qui ont été respectées  | Examiner et établir les normes de tous les services importants au plus tard le 31 décembre 2015 | En cours d'élaboration  |  |
| 9. Voir à ce que la gestion et la gouvernance du Bureau soient efficaces, efficientes et responsables                           | Mise en œuvre complète des nouveaux rôles et des nouvelles responsabilités des cadres supérieurs chargés des audits  | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | Tous les projets de mise en œuvre progressent comme prévu   |  |
|   | Mise en œuvre du cadre de gouvernance révisé   | 1 <sup>er</sup> janvier 2016  | En cours d'élaboration  |  |
| 10. Entretenir une culture favorisant l'habilitation  | Élaboration d'un plan d'action pour combler les lacunes recensées grâce à l'enquête sur l'habilitation   | 30 juin 2015  | Cible atteinte  |  |

## Pièce 10 — Mesures de rendement et résultats de l'exercice 2014-2015 (suite)

| Objectif stratégique  | Indicateurs   | Cible            | Résultats pour 2014-2015 | Analyse des cibles non atteintes |
|---|---|------------------|--------------------------|----------------------------------|
| 11. Favoriser un apprentissage continu                                  | Pourcentage d'initiatives donnant suite aux priorités stratégiques qui sont achevées dans les délais prévus | 90 %             | Cible atteinte           |                                  |
| 12. Former et conserver une main-d'œuvre qualifiée, engagée et bilingue | Élaboration ou révision des indicateurs d'une main-d'œuvre qualifiée, engagée et bilingue                   | 31 décembre 2015 | En cours d'élaboration   |                                  |

### Indicateurs pour lesquels les cibles n'ont pas été atteintes ou le rendement n'a pas été mesuré

Dans les paragraphes suivants, nous analysons, par objectif stratégique, les indicateurs de rendement pour lesquels les cibles n'ont pas été atteintes ou, dans un cas, l'indicateur pour lequel nous n'avons pas mesuré le rendement.

#### **Objectif stratégique n° 2 — Reconnaître ce qui va et ce qui peut être amélioré, et formuler des recommandations claires, pertinentes et justes qui offrent une valeur supplémentaire**

**Rétroaction des parlementaires** — Nous n'avons pas sondé les parlementaires cette année; nous ne pouvons donc pas faire état de leur appréciation de la valeur de nos travaux. Toutefois, nous rencontrons annuellement le Comité permanent des comptes publics pour discuter de nos plans et examiner nos résultats. Lors de la dernière rencontre, le président du Comité a exprimé sa reconnaissance pour les travaux que nous réalisons : [traduction] « Nous souhaitons vous dire combien la population canadienne reconnaît et respecte les travaux de votre bureau et leur importance. »

**Participation des parlementaires** — Le témoignage de membres du Bureau et de représentants de la direction d'organismes audités devant les comités parlementaires accroît la valeur de nos travaux. Au cours de l'exercice 2014-2015, les comités parlementaires ont étudié 32 % de nos rapports. Il s'agit là d'une hausse par rapport à 24 % pour l'exercice 2013-2014 et à 30 % pour l'exercice 2012-2013, même si ce résultat demeure inférieur à notre cible de 65 %. En tout, nous avons participé à 21 audiences et séances d'information des comités au sujet de nos travaux d'audit. Le nombre d'audiences du Comité permanent des comptes publics — le principal utilisateur de nos travaux — auxquelles nous avons participé a augmenté considérablement par rapport aux deux années précédentes.

**Rétroaction des cadres supérieurs** — De tous les cadres supérieurs d'organismes faisant l'objet d'audits de performance, 59 % étaient soit « d'accord » ou « entièrement d'accord » avec l'énoncé selon lequel nos rapports d'audit étaient clairs et justes, et qu'ils offraient une valeur supplémentaire. Ce résultat est inférieur à notre cible de 80 %. Les résultats au cours des quatre dernières années variaient de 74 % à 79 %. Même si un examen des réponses individuelles nous révèle que ce résultat est plus neutre que négatif, nous analysons les réponses soigneusement afin de comprendre les raisons de ce changement d'opinion et de déterminer si nous devons prendre des mesures à cet égard.

Pour les trois examens spéciaux réalisés au cours de l'exercice, seulement un cadre supérieur a répondu à notre sondage. Il n'était ni d'accord ni en désaccord avec l'énoncé selon lequel notre examen offrait une valeur ajoutée.

### **Objectif stratégique n° 3 — Contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes professionnelles et de pratiques exemplaires**

**Adoption dans le cadre d'audits d'états financiers** — Pour les audits d'états financiers, nous mesurons l'adoption des normes professionnelles et des pratiques exemplaires en surveillant les mesures correctives prises par les organisations auditées pour donner suite aux réserves et aux « autres questions » mentionnées dans nos rapports d'audit. Notre indicateur est le pourcentage de réserves et « autres questions » auxquelles on donne suite d'un rapport d'audit à l'autre. Nous n'avons aucun contrôle sur les décisions que prennent les organisations suite à nos constatations, mais nous avons pour cible qu'elles donnent suite à toutes nos constatations.

Dans nos rapports d'audit d'états financiers, trois types d'opinions avec réserve peuvent être présentées : les états financiers comportent des anomalies significatives (opinion avec réserve ou opinion défavorable), les auditeurs n'ont pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés (opinion avec réserve ou impossibilité d'exprimer une opinion), et l'organisation ne s'est pas conformée aux autorisations législatives. Nos rapports peuvent également s'intéresser à d'« autres questions » – par exemple, ils peuvent contenir des observations sur la viabilité financière d'une organisation ou sur sa capacité de s'acquitter de son mandat.

La pièce 11 résume les réserves et les « autres questions » que nous avons exprimées dans nos rapports d'audit d'états financiers de l'exercice 2013-2014 et indique si on y a donné suite au cours de l'exercice 2014-2015.

#### **Pièce 11 — Réserves et « autres questions » exprimées dans les rapports d'audit d'états financiers publiés pour l'exercice 2013-2014 et réglées par la suite**

|                  | Réserves   |  |   | Nombre d' « autres questions » | Nombre total de réserves ou d' « autres questions » |
|------------------|--|--|---|--------------------------------|---|
|                  | Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés | Anomalies significatives dans les états financiers | Conformité aux autorisations législatives |                                |   |
| <b>Exprimées</b> | 1  | 0  | 2   | 4                              | 7   |
| <b>Réglées</b>   | 0  | 0  | 0   | 3                              | 3   |

L'une des sept réserves et « autres questions » exprimées en 2013-2014 visait une entité qui a depuis été dissoute par le gouvernement. Trois des six réserves et « autres questions » restantes (50 %) ont fait l'objet de mesures correctives en 2014-2015, alors que deux de cinq réserves ou « autres questions » (40 %) restantes avaient fait l'objet de mesures correctives en 2013-2014. Les trois réserves qui n'ont pas été réglées concernaient les territoires. Deux de ces réserves découlaient de questions de non-conformité aux autorisations législatives et visaient le dépôt tardif de rapports annuels ou d'états financiers. La troisième réserve concernait l'incapacité de l'entité auditée de nous fournir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les stocks. L'entité auditée prévoit que les stocks de tous ses sites seront enregistrés d'ici deux ans.

## Section III — Informations supplémentaires

### États financiers



Bureau du vérificateur général du Canada  
Office of the Auditor General of Canada

#### **Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers**

La préparation des états financiers ci-joints pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et toute l'information y figurant incombe à la direction du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans ces états financiers. Certaines de ces informations sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au titre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. L'information financière présentée aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Bureau concorde avec les états financiers audités ci-joints.

La direction est également responsable du maintien d'un système de contrôle interne efficace en matière de rapports financiers, conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction cherche à assurer l'objectivité et l'intégrité des données présentées dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en mettant au point des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion à l'échelle du Bureau; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

Le système de contrôle interne en matière de rapports financiers est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable; il se peut toutefois qu'il ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Ce système est fondé sur un processus continu qui vise à repérer et à prioriser les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés pertinents et à apporter les ajustements nécessaires.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Bureau font l'objet d'un examen par le personnel de l'audit interne, qui fait des audits périodiques de différents secteurs des activités du Bureau. De plus, le personnel des services financiers surveille annuellement l'application des contrôles en matière de rapports financiers. Afin de pouvoir fonder l'approbation des états financiers qu'il

recommande au vérificateur général, le Comité d'audit du Bureau examine les dispositions prises par la direction pour les contrôles internes et les méthodes comptables utilisées pour établir les rapports financiers du Bureau. Le Comité d'audit tient des réunions indépendantes avec les auditeurs internes et externes du Bureau pour étudier les résultats de leurs travaux.

Une évaluation fondée sur les risques du système de contrôle interne en matière de rapports financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor. Ses résultats, ainsi que les plans d'action qui en découlent, sont résumés à l'Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers de 2014-2015<sup>1</sup>.

Collins Barrow Ottawa s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, l'auditeur indépendant du Bureau du vérificateur général du Canada, a exprimé une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Bureau, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, qui n'inclut pas une opinion d'audit concernant l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes en matière de rapports financiers instaurés par le Bureau.

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint et  
dirigeant principal des finances,

Original signé par

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Sylvain Ricard, CPA, CA

Le 9 juillet 2015  
Ottawa, Canada

---

<sup>1</sup>L'annexe est affichée sur le site Web du Bureau, à [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

## Rapport de l'auditeur indépendant

Au président de la Chambre des communes,

### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Canada au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

À notre avis, les opérations du Bureau du vérificateur général du Canada dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur le vérificateur général*.

Original signé par

Collins Barrow Ottawa s.r.l.  
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 9 juillet 2015  
Ottawa, Canada



**Bureau du vérificateur général du Canada**  
**État de la situation financière**  
**au 31 mars**

|   | 2015                     | 2014     |
|---|--------------------------|----------|
|   | (en milliers de dollars) |          |
| <b>Actifs financiers</b>                                      |                          |          |
| Somme à recevoir du Trésor                                    | 7 601                    | 6 686    |
| Créances  | 1 457                    | 1 072    |
|   | 9 058                    | 7 758    |
| <b>Passifs</b>  |                          |          |
| Créditeurs et charges à payer (note 4)                        | 7 369                    | 6 289    |
| Indemnités de vacances  | 3 697                    | 3 612    |
| Avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés (note 5) | 9 698                    | 9 799    |
|   | 20 764                   | 19 700   |
| <b>Dette nette</b>  | (11 706)                 | (11 942) |
| <b>Actifs non financiers</b>                                  |                          |          |
| Immobilisations corporelles (note 6)                          | 2 243                    | 2 470    |
| Charges payées d'avance                                       | 184                      | 371      |
|   | 2 427                    | 2 841    |
| <b>Déficit accumulé</b>                                       | (9 279)                  | (9 101)  |

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Le vérificateur général adjoint et  
dirigeant principal des finances,

Original signé par

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA  
FCA (Nouveau-Brunswick)

Sylvain Ricard, CPA, CA

**Bureau du vérificateur général du Canada**  
**État des résultats**  
**Exercice clos le 31 mars**

|  | 2015                     | 2015           | 2014            |
|--|--------------------------|----------------|-----------------|
|  | Budget<br>(note 13)      | Réels          | Réels           |
|  | (en milliers de dollars) |                |                 |
| <b>Charges (note 7)</b>  |                          |                |                 |
| Audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations ainsi que des états financiers sommaires du gouvernement du Canada | 41 900                   | 37 314         | 41 656          |
| Audits de performance et études  | 39 100                   | 43 633         | 41 205          |
| Examens spéciaux de sociétés d'État  | 5 400                    | 3 124          | 3 297           |
| Activités de surveillance du développement durable et pétitions en matière d'environnement   | 1 600                    | 1 539          | 1 615           |
| Méthodes professionnelles (note 8)   | 8 100                    | 7 950          | 9 513           |
| <b>Coût total de fonctionnement</b>  | <b>96 100</b>            | <b>93 560</b>  | <b>97 286</b>   |
| <b>Coûts recouverts</b>  |                          |                |                 |
| Audits d'organisations internationales   | 900                      | 1 007          | 1 023           |
| Autres   | 100                      | 329            | 447             |
| Coûts recouverts non disponibles   | (100)                    | (207)          | (413)           |
| <b>Total des coûts nets recouverts</b>   | <b>900</b>               | <b>1 129</b>   | <b>1 057</b>    |
| <b>Coût de fonctionnement net avant financement gouvernemental et transferts</b>   | <b>95 200</b>            | <b>92 431</b>  | <b>96 229</b>   |
| <b>Financement gouvernemental et transferts</b>  |                          |                |                 |
| Autorisations parlementaires utilisées (note 3)  | 82 900                   | 81 863         | 84 265          |
| Services fournis gratuitement (note 9)   | 12 800                   | 12 587         | 13 320          |
| Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arriéré (note 10)   | -                        | (2 197)        | -               |
| <b>Total du financement gouvernemental et des transferts</b>   | <b>95 700</b>            | <b>92 253</b>  | <b>97 585</b>   |
| <b>Excédent de l'exercice (déficit)</b>  | <b>500</b>               | <b>(178)</b>   | <b>1 356</b>    |
| <b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>   | <b>(9 101)</b>           | <b>(9 101)</b> | <b>(10 457)</b> |
| <b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>   | <b>(8 601)</b>           | <b>(9 279)</b> | <b>(9 101)</b>  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bureau du vérificateur général du Canada**  
**État de la variation de la dette nette**  
**Exercice clos le 31 mars**

|   | 2015                      | 2015     | 2014     |
|---|---------------------------|----------|----------|
|   | Budget<br>(note 13)       | Réels    | Réels    |
|   | (en milliers des dollars) |          |          |
| Excédent de l'exercice (déficit)                      | 500                       | (178)    | 1 356    |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles            | (400)                     | (675)    | (1 420)  |
| Amortissement des immobilisations corporelles         | 700                       | 881      | 751      |
| Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles | -                         | 21       | 27       |
|   | 800                       | 49       | 714      |
| Acquisition de charges payées d'avance                | -                         | (184)    | (371)    |
| Utilisation de charges payées d'avance                | -                         | 371      | 288      |
|   | -                         | 187      | (83)     |
| Diminution de la dette nette au cours de l'exercice   | 800                       | 236      | 631      |
| Dette nette au début de l'exercice                    | (11 942)                  | (11 942) | (12 573) |
| Dette nette à la fin de l'exercice                    | (11 142)                  | (11 706) | (11 942) |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bureau du vérificateur général du Canada**  
**État des flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 mars**

|  | 2015                     | 2014           |
|--|--------------------------|----------------|
|  | (en milliers de dollars) |                |
| <b>Activités de fonctionnement</b>   |                          |                |
| Sorties de fonds   |                          |                |
| Salaires et avantages sociaux  | (60 132)                 | (65 472)       |
| Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux                                     | (9 794)                  | (10 233)       |
| Matériel, fournitures et services  | (10 183)                 | (10 041)       |
| Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arriéré (note 10) | (2 197)                  | –              |
| Services fournis par apparentés  | (1 601)                  | (1 920)        |
| Autres   | (206)                    | (413)          |
|  | (84 113)                 | (88 079)       |
| Rentrées de fonds  |                          |                |
| Taxes de vente recouvrées  | 1 184                    | 1 298          |
| Salaires et avantages recouverts   | 1 325                    | 982            |
| Audits d'organisations internationales   | 926                      | 964            |
| Autres   | 405                      | 607            |
|  | 3 840                    | 3 851          |
| Autorisations parlementaires utilisées (note 3)  | 81 863                   | 84 265         |
|  | 85 703                   | 88 116         |
| <b>Flux de trésorerie provenant/(utilisé pour) des activités de fonctionnement</b>           | <b>1 590</b>             | <b>37</b>      |
| <b>Activités d'investissement en immobilisations</b>   |                          |                |
| Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles                     | (675)                    | (1 420)        |
| <b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>         | <b>(675)</b>             | <b>(1 420)</b> |
| <b>Augmentation/(diminution) de la somme à recevoir du Trésor</b>                            | <b>915</b>               | <b>(1 383)</b> |
| <b>Somme à recevoir du Trésor au début de l'exercice</b>                                     | <b>6 686</b>             | <b>8 069</b>   |
| <b>Somme à recevoir du Trésor à la fin de l'exercice</b>                                     | <b>7 601</b>             | <b>6 686</b>   |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Bureau du vérificateur général du Canada**  
**Notes afférentes aux états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015**

## **1. Pouvoir et objectif**

La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable. Ces fonctions ont trait à l'audit législatif des ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux, d'autres organisations et d'une organisation internationale.

L'activité de programme du Bureau du vérificateur général du Canada est l'audit législatif. Elle comprend les audits de performance et les études de ministères et d'organismes; l'audit des états financiers sommaires du gouvernement du Canada; les audits des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organismes; les examens spéciaux de sociétés d'État; les activités de surveillance du développement durable et les pétitions en matière d'environnement.

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et n'est pas imposable aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Bureau est un ministère du gouvernement du Canada aux fins de la *Loi* et figure à l'annexe I.1, et est un organisme distinct aux fins de l'annexe V.

## **2. Principales méthodes comptables**

### **a) Méthode de présentation**

Les états financiers du Bureau ont été établis par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **b) Autorisations parlementaires**

Les autorisations parlementaires annuelles du Bureau sont présentées directement à l'état des résultats de l'exercice pour lequel elles sont approuvées par le Parlement et utilisées par le Bureau.

### **c) Coûts recouverts**

Les coûts recouverts proviennent des audits d'organisations internationales, des services professionnels d'audit fournis aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) et d'autres remboursements et ajustements.

Ces coûts sont comptabilisés durant la période au cours de laquelle les services sont rendus ou les opérations ou les événements ayant produit les recettes surviennent.

Les montants recouverts au titre des audits d'organisations internationales ou auprès des membres du CCVL peuvent être utilisés par le Bureau au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été reçus. Les autres remboursements et ajustements sont considérés comme ayant été perçus au nom du gouvernement du Canada, et le Bureau ne peut les utiliser pour s'acquitter de ses obligations. Ces montants recouverts sont déduits en tant que coûts recouverts non disponibles.

#### d) Somme à recevoir du Trésor

Les opérations financières du Bureau sont traitées par l'entremise du Trésor du gouvernement du Canada. La somme à recevoir du Trésor représente le montant d'encaisse que le Bureau a le droit de tirer du Trésor, sans autre autorisation parlementaire, afin de s'acquitter de ses obligations.

#### e) Créances

Les créances sont comptabilisées au moindre du coût et des sommes que le Bureau a une assurance raisonnable de recevoir. Une provision pour mauvaises créances est établie lorsque le recouvrement est incertain.

#### f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le Bureau inscrit à l'actif les coûts associés au développement de logiciels utilisés à l'interne, y compris les licences d'exploitation des logiciels, les frais d'installation, les coûts des contrats de services professionnels et les salaires des employés directement affectés à ces projets. Les frais de maintenance des logiciels, de gestion et d'administration des projets, de conversion des données et de formation et de perfectionnement sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé à partir du moment où elles sont utilisées, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, de la façon suivante :

| Immobilisations corporelles              | Vie utile |
|--|-----------|
| Améliorations locatives                  | 10 ans    |
| Logiciels                                | 3 ans     |
| Mobilier et agencements                  | 7 ans     |
| Infrastructure et matériel informatiques | 3 ans     |
| Matériel de bureau                       | 4 ans     |
| Véhicule automobile                      | 5 ans     |

#### g) Créanciers et charges à payer

Les créanciers et charges à payer représentent les obligations du Bureau au titre des salaires, des achats de matériel et de fournitures, ainsi que le coût des services rendus pour le Bureau.

Les charges à payer au titre des salaires sont déterminées en fonction des niveaux de salaires à la fin de l'exercice. Les crédettes et charges à payer sont évalués au coût.

#### **h) Indemnités de vacances**

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont accumulées par les employés selon leurs conditions d'emploi et leur salaire à la fin de l'exercice.

#### **i) Dette nette**

La dette nette est la différence entre les passifs et les actifs financiers. Les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de vacances à payer constituent le principal élément de la dette nette. Ils représentent des obligations du Bureau qui devraient être financées par des autorisations parlementaires futures.

#### **j) Déficit accumulé**

Le déficit accumulé représente les passifs du Bureau, après déduction des immobilisations corporelles et des charges payées d'avance, qui n'ont pas encore été financés par des autorisations parlementaires. Ce montant se compose principalement des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, aux congés rémunérés et aux indemnités de vacances à payer.

#### **k) Prestations de retraite, avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés**

##### **i) Prestations de retraite**

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Bureau équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourraient changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

##### **ii) Avantages postérieurs à l'emploi**

L'accumulation des indemnités de départ pour les employés a cessé en 2012-2013. La direction a déterminé l'obligation courue au titre des indemnités de départ constituées en utilisant les salaires des employés à la fin de l'exercice et le nombre de semaines accumulées, mais non payées aux employés qui ont décidé de différer le versement de la totalité ou d'une partie de leur indemnité de départ. Les indemnités de départ ne sont pas financées d'avance et devraient être payées grâce à des autorisations parlementaires futures.

##### **iii) Congés rémunérés**

Les employés ont droit à des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. Ces congés s'accumulent selon leurs états de service et sont accordés lorsque le salarié s'absente

pour cause de maladie ou de blessure. Les avantages ainsi accumulés donnent lieu à des obligations et à des charges qui sont déterminées par des calculs actuariels, et sont constatées en utilisant l'hypothèse que ces avantages seront utilisés ultérieurement. Les congés rémunérés devraient être payés grâce à des autorisations parlementaires futures.

Les employés ont droit à des congés de maternité ou à des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. Les avantages ainsi constitués sont conditionnés par les faits, c'est-à-dire que l'obligation du Bureau au titre du coût des prestations à verser survient lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, soit le début du congé de maternité ou du congé parental. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction. La partie du congé de maternité ou du congé parental qui reste à verser à la fin de l'exercice devraient être payée grâce à des autorisations parlementaires futures.

#### **l) Services fournis gratuitement par d'autres ministères**

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés comme charges de fonctionnement par le Bureau à leur coût estimatif. Un montant correspondant est présenté à titre de financement gouvernemental. Ces charges comprennent les services de locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins médicaux et de soins dentaires, d'invalidité et d'assurance-vie de la fonction publique. Ces régimes sont administrés par TPSGC et financés directement par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

#### **m) Imputation des charges**

Toutes les charges directes au titre des audits réalisés ou des projets des méthodes professionnelles, comme les salaires, les services professionnels, les frais de déplacement et les autres frais connexes, sont imputées à chacun des audits et à chacun des projets des méthodes professionnelles. Toutes les autres charges, y compris les services fournis gratuitement, sont considérées comme des coûts indirects et sont imputées aux audits et aux projets des méthodes professionnelles en fonction des coûts directs de personnel correspondants.

#### **n) Incertitude relative à la mesure**

Les présents états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Celles-ci obligent la direction à faire des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et des passifs déclarés à la date des états financiers et sur les montants des coûts recouverts, du financement gouvernemental et des transferts et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les services fournis gratuitement, l'amortissement des immobilisations corporelles et les congés rémunérés sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations sont faites. Les montants réels pourraient être sensiblement différents des estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers au cours de l'exercice où ils sont connus.



### 3. Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par des autorisations parlementaires annuelles. Les éléments constatés à l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par des autorisations parlementaires d'exercices antérieurs et postérieurs.

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre les autorisations parlementaires fournies et les autorisations parlementaires utilisées pour l'exercice en cours :

|  | 2015                     | 2014   |
|--|--------------------------|--------|
|  | (en milliers de dollars) |        |
| <b>Autorisations :</b>                                   |                          |        |
| Dépenses de fonctionnement approuvées                    | 76 707                   | 78 458 |
| Cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux | 9 112                    | 9 837  |
| Produit de la cession d'immobilisations corporelles      | 11                       | –      |
| Autorisations fournies pour l'exercice en cours          | 85 830                   | 88 295 |
| Moins : Autorisations non utilisées                      | 3 967                    | 4 030  |
| Autorisations utilisées pour l'exercice en cours         | 81 863                   | 84 265 |

### 4. Les crédateurs et charges à payer

Les crédateurs et charges à payer sont évalués au coût.

Les crédateurs et charges à payer du Bureau se répartissent comme suit :

|                          | 2015                     | 2014  |
|--------------------------|--------------------------|-------|
|                          | (en milliers de dollars) |       |
| Sommes dues aux employés | 6 071                    | 3 963 |
| Sommes dues à des tiers  | 1 298                    | 2 326 |
| Total                    | 7 369                    | 6 289 |

### 5. Prestations de retraite, avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

#### a) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est régi par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, et parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et le Bureau doivent cotiser au Régime.

Le Régime offre des prestations de retraite fondées sur le nombre d'années de service ouvrant droit à pension et le salaire des employés. Ces prestations s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Le taux de cotisation du Bureau dépend de la date d'entrée en fonction des employés et de leur salaire. En général, le taux de cotisation de l'employeur au Régime pour les employés entrés en fonction avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013 est d'environ 1,41 fois (1,6 fois en 2013-2014) la cotisation de l'employé. Ces employés sont admissibles à une prestation de retraite non réduite à l'âge de 60 ans s'ils comptent au moins deux ans de service ouvrant droit à pension (ou à l'âge de 55 ans s'ils comptent 30 ans de service ouvrant droit à pension). Le taux de cotisation de l'employeur pour les employés entrés en fonction après le 31 décembre 2012 est d'environ 1,39 fois (1,5 fois en 2013-2014) la cotisation de l'employé. Ces employés sont admissibles à une prestation de retraite non réduite à l'âge de 65 ans s'ils comptent au moins deux ans de service ouvrant droit à pension (ou à l'âge de 60 ans s'ils comptent 30 ans de service ouvrant droit à pension).

En 2014-2015, les charges du Bureau au titre du Régime s'élèvent à 6,2 millions de dollars (6,9 millions de dollars en 2013-2014). La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations qu'il verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de promoteur du Régime.

#### **b) Avantages postérieurs à l'emploi**

L'accumulation des indemnités au titre du programme d'indemnités de départ pour les employés a cessé en 2012-2013. La direction a déterminé l'obligation courue au titre des indemnités de départ en utilisant le salaire de l'employé à la fin de l'exercice et le nombre de semaines accumulées, mais non payées, pour les employés qui ont décidé de différer le versement de la totalité ou d'une partie de leur indemnité de départ.

#### **c) Congés rémunérés**

##### **i) Congé de maladie**

Tous les employés disposent, selon leurs états de services, d'un crédit annuel maximum de 15 jours de congé rémunéré qu'ils peuvent utiliser lorsqu'ils s'absentent pour cause de maladie ou de blessure. Les employés sont autorisés à accumuler les jours de congé de maladie inutilisés chaque année. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des exercices ultérieurs dans la mesure où la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure de l'employé dépasse le nombre de crédits attribués pour l'exercice en cours. L'utilisation des congés de maladie accumulés prend fin au moment de la cessation d'emploi.

Au 31 mars de chaque année, le Bureau obtient une évaluation actuarielle de son obligation au titre des congés rémunérés. Les hypothèses actuarielles sont fondées sur une analyse des données historiques cumulées jusqu'à la date de rapport et sur la meilleure estimation de la direction. Les hypothèses clés sont les suivantes : un taux d'actualisation de 1,52 % fondé sur le taux de rendement moyen d'emprunt du gouvernement pour la durée de la vie résiduelle des avantages (2,52 % en 2014), une hypothèse d'augmentation économique annuelle des salaires de 3 % pour tous les employés du Bureau (3 % en 2014) et l'âge estimatif de retraite de 58 ans (58 ans en 2014). Les hypothèses actuarielles sont révisées chaque année.

## ii) Congé de maternité/parental

Le Bureau offre à ses employés des congés de maternité ou des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées par la direction comme étant la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire de l'employé et les prestations accordées pour ce genre de congé par l'assurance-emploi ou le Régime québécois d'assurance parentale.

L'information à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi et des congés rémunérés, évaluée au 31 mars, est présentée dans le tableau ci-dessous :

|  | 2015                             |                  | 2014   |  |
|--|----------------------------------|------------------|--|--|
|  | Avantages postérieurs à l'emploi | Congés rémunérés | Total des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés | Total des avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés |
|  | (en milliers de dollars)         |                  |  |  |
| Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice | 5 251                            | 4 548            | 9 799  | 10 823   |
| Charge nette au titre des avantages                                    |                                  |                  |  |  |
| Coût des avantages au cours de l'exercice                              | 41                               | 2 080            | 2 121  | 2 271  |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées          | –                                | 97               | 97   | 86   |
| Amortissement des pertes actuarielles                                  | –                                | 165              | 165  | 272  |
|  | 41                               | 2 342            | 2 383  | 2 629  |
| Prestations versées  | (656)                            | (1 828)          | (2 484)  | (3 653)  |
| Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice | 4 636                            | 5 062            | 9 698  | 9 799  |

## 6. Immobilisation corporelles

|  | Coût              |              |            |                    | Amortissement cumulé |               |            |                    | 2015                   | 2014                   |
|--|-------------------|--------------|------------|--------------------|----------------------|---------------|------------|--------------------|------------------------|------------------------|
|  | Solde d'ouverture | Acquisitions | Cessions   | Solde de fermeture | Solde d'ouverture    | Amortissement | Cessions   | Solde de fermeture | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| (en milliers de dollars)                 |                   |              |            |                    |                      |               |            |                    |                        |                        |
| Améliorations locatives                  | 3 477             | 42           | –          | 3 519              | 2 988                | 99            | –          | 3 087              | 432                    | 489                    |
| Logiciels                                | 3 655             | 414          | 24         | 4 045              | 2 591                | 415           | 24         | 2 982              | 1 063                  | 1 064                  |
| Mobilier et agencements                  | 4 480             | 40           | 50         | 4 470              | 4 289                | 59            | 29         | 4 319              | 151                    | 191                    |
| Infrastructure et matériel informatiques | 1 556             | 179          | 248        | 1 487              | 998                  | 249           | 248        | 999                | 488                    | 558                    |
| Matériel de bureau                       | 972               | –            | 24         | 948                | 823                  | 54            | 24         | 853                | 95                     | 149                    |
| Véhicule automobile                      | 24                | –            | –          | 24                 | 5                    | 5             | –          | 10                 | 14                     | 19                     |
| <b>Total</b>                             | <b>14 164</b>     | <b>675</b>   | <b>346</b> | <b>14 493</b>      | <b>11 694</b>        | <b>881</b>    | <b>325</b> | <b>12 250</b>      | <b>2 243</b>           | <b>2 470</b>           |

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles non amorties, car elles sont en développement, est de 32 000 \$ (582 000 \$ en 2014). Ces montants sont inclus dans le poste intitulé « logiciels ».

## 7. Charges par article courant

Voici le sommaire des charges par article courant pour les exercices terminés au 31 mars :

|   | 2015          | 2014          |
|---|---------------|---------------|
| (en milliers de dollars)                                      |               |               |
| Personnel   | 73 015        | 75 568        |
| Location  | 8 774         | 9 264         |
| Services professionnels et spéciaux                           | 5 893         | 5 913         |
| Transports et communications                                  | 3 519         | 3 473         |
| Matériel et outillage   | 446           | 1 026         |
| Amortissement des immobilisations corporelles                 | 881           | 751           |
| Information   | 455           | 522           |
| Services de réparation et d'entretien                         | 202           | 334           |
| Services publics, fournitures et approvisionnements           | 257           | 322           |
| Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées | 97            | 86            |
| Perte nette sur cession des immobilisations corporelles       | 21            | 27            |
| <b>Coût total de fonctionnement</b>                           | <b>93 560</b> | <b>97 286</b> |

Le coût total de fonctionnement comprend les services fournis gratuitement par d'autres ministères, comme l'explique la note 9 a).

## 8. Méthodes professionnelles

Le Bureau collabore avec d'autres bureaux d'audit législatif et des associations professionnelles, comme les Comptables professionnels agréés du Canada, pour faire avancer les méthodes d'audit législatif, les normes comptables et d'audit et les pratiques exemplaires. Les activités internationales comprennent la participation aux travaux d'organismes et à des événements qui influent sur les travaux du Bureau en tant qu'auditeur législatif. Les examens par des pairs comprennent le coût de la participation à l'examen par des pairs d'autres bureaux nationaux d'audit législatif et celui lié au fait d'être l'objet d'un examen par des pairs.

|  | 2015                     | 2014         |
|--|--------------------------|--------------|
|  | (en milliers de dollars) |              |
| Méthodes                                       | 4 623                    | 5 903        |
| Activités internationales                      | 1 478                    | 1 767        |
| Participation à des activités de normalisation | 821                      | 802          |
| Conseil canadien des vérificateurs législatifs | 911                      | 942          |
| Examens par des pairs                          | 117                      | 99           |
| <b>Méthodes professionnelles</b>               | <b>7 950</b>             | <b>9 513</b> |

## 9. Opérations entre apparentés

Le Bureau est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales courantes. À titre d'auditeur du Parlement, le Bureau assure son indépendance et son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations. Le Bureau effectue gratuitement des audits et des études indépendantes pour les ministères et organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres organisations.

### a) Charges

En 2015, le Bureau a engagé des charges de 24 millions de dollars (25,5 millions en 2014) et recouvré 2,7 millions de dollars (2,5 millions en 2014) à la suite d'opérations réalisées dans le cours normal de ses activités avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État. Ces charges comprennent les services suivants fournis gratuitement qui sont inclus dans les charges par article courant présentés dans la note 7 :

|  | 2015                     | 2014          |
|--|--------------------------|---------------|
|  | (en milliers de dollars) |               |
| Locaux   | 7 668                    | 8 233         |
| Cotisations aux régimes d'assurance des employés | 4 919                    | 5 087         |
| <b>Services fournis gratuitement</b>             | <b>12 587</b>            | <b>13 320</b> |

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes au public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs pour qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats.

## b) Créances et créditeurs

Au 31 mars, les créances et créditeurs avec d'autres ministères, organismes et sociétés d'État s'établissent comme suit :

|            | 2015                     | 2014 |
|------------|--------------------------|------|
|            | (en milliers de dollars) |      |
| Créances   | 827                      | 579  |
| Créditeurs | 125                      | 100  |

Ces montants sont inclus respectivement dans les créances et les créditeurs et charges à payer dans l'état de la situation financière.

## 10. Transfert des paiements de transition pour la mise en oeuvre des paiements de salaire en arréage

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre un régime de paye en arréage en 2014-2015. Les employés se sont donc vu verser un paiement de transition unique, qui sera recouvré dans le futur. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les charges du Bureau. Toutefois, il a obligé le Bureau à utiliser des autorisations parlementaires additionnelles. Avant la fin de l'exercice, les créances liées aux paiements de transition pour la mise en œuvre de la paye en arréage ont été virées à un compte central qui est géré par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est chargé d'administrer le système de paye du gouvernement.

## 11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du Bureau peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le Bureau sera tenu d'effectuer des paiements futurs au cours des exercices où les services ou biens seront reçus. Voici les obligations contractuelles pour lesquelles une estimation a été faite au 31 mars 2015 :

|                                   | 2016                     | 2017       | 2018       | 2019       | 2020<br>et exercices<br>subséquents | Total        |
|-----------------------------------|--------------------------|------------|------------|------------|-------------------------------------|--------------|
|                                   | (en milliers de dollars) |            |            |            |                                     |              |
| Biens et services                 | 2 002                    | 337        | 29         | 21         | –                                   | 2 389        |
| Services professionnels           | 616                      | 109        | 47         | 28         | –                                   | 800          |
| Contrats de location-exploitation | 168                      | 168        | 168        | 168        | 41                                  | 713          |
| <b>Total</b>                      | <b>2 786</b>             | <b>614</b> | <b>244</b> | <b>217</b> | <b>41</b>                           | <b>3 902</b> |

## 12. Instruments financiers

L'analyse suivante présente l'exposition possible du Bureau au risque de crédit et au risque de liquidité à la date d'établissement de son rapport.

### a) Risque de crédit

Le Bureau est exposé à un faible risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières à l'égard du Bureau. La direction estime que le risque de perte sur créances est faible compte tenu de la solvabilité de ces contreparties. Les soldes des créances sont gérés et analysés régulièrement. La direction estime que toutes les sommes à recevoir seront recouvrées. Elle a donc déterminé qu'il n'était pas nécessaire d'établir une provision pour créances douteuses.

### b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Bureau éprouvera de la difficulté à faire face à ses obligations financières. Le Bureau prévoit atténuer ce risque en gérant ses opérations et ses dépenses dans les limites des autorisations approuvées par le Parlement. La direction est d'avis que ce risque est faible.

## 13. Chiffres figurant dans la colonne « Budget »

Les chiffres figurant dans la colonne « Budget » sont présentés à des fins comparatives et proviennent des dépenses prévues pour 2014-2015 du *Rapport sur les plans et les priorités de 2014-2015*.

## 14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants de 2013-2014 ont été reclassés conformément à la présentation adoptée en 2014-2015.





## Information financière supplémentaire

Le Bureau du vérificateur général du Canada présente l'information financière suivante non audité sur les charges au titre des marchés de services, des frais de voyage et d'accueil, de la rémunération et des avantages sociaux.

Tableau 1 — Valeur totale des marchés de services professionnels

Ce tableau montre les marchés de services conclus au cours de l'année civile 2014, à l'exception des marchés conclus avec d'autres ministères.

|                            | Marchés d'une valeur initiale de moins de 25 000 \$ |            |              | Marchés d'une valeur initiale de plus de 25 000 \$ |           |              |
|----------------------------|---|------------|--------------|--|-----------|--------------|
|                            | (en dollars)  | Nombre     | Pourcentage  | (en dollars)                                       | Nombre    | Pourcentage  |
| Marchés concurrentiels     | 942 705   | 90         | 26 %         | 3 428 321  | 62        | 94 %         |
| Marchés non concurrentiels | 1 624 908   | 255        | 74 %         | 379 618  | 4         | 6 %          |
| <b>Total</b>               | <b>2 567 613</b>                                    | <b>345</b> | <b>100 %</b> | <b>3 807 939</b>                                   | <b>66</b> | <b>100 %</b> |

Tous les montants comprennent les honoraires, les frais, les modifications et les taxes. Les marchés sont classés en fonction de leur valeur initiale totale, qui comprend les honoraires, les charges et les taxes. Les marchés d'une valeur initiale totale de moins de 25 000 \$ sont parfois modifiés de manière conforme à la politique sur les marchés du Bureau. Il peut arriver que la valeur d'un marché dépasse 25 000 \$ après modification; il se retrouve néanmoins dans la catégorie « Marchés d'une valeur initiale de moins de 25 000 \$ ». En 2014, deux marchés de cette catégorie qui ont été modifiés ont excédé en valeur totale la limite de 25 000 \$. Des informations supplémentaires sont fournies sur le site Web du Bureau qui présente la valeur totale modifiée (valeur initiale plus toute modification à cette valeur) des marchés dépassant 10 000 \$.

L'article 16.2 de la *Loi sur le vérificateur général* confère au vérificateur général le pouvoir de passer des marchés de services. Le Bureau est assujéti au *Règlement sur les marchés de l'État*. Selon la politique du Bureau sur la passation de marchés pour services professionnels, les marchés d'une valeur estimative de 25 000 \$ ou plus doivent être concurrentiels, sauf si l'un des trois critères d'exemption suivants s'applique : situation d'extrême urgence; en raison de la nature du travail, un appel d'offres ne servirait pas l'intérêt public; ou une seule personne est en mesure d'effectuer le travail. Dans le cas des marchés où le seuil fixé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) est dépassé, nous appliquons le processus de demande de soumissions prévu dans de tels cas.

En 2014, nous avons accordé quatre marchés non concurrentiels totalisant 379 618 \$. Trois marchés d'une valeur totale de 248 427 \$ ont été accordés pour des conseils juridiques portant sur les audits. Les marchés pour des services juridiques du Bureau du vérificateur général ne sont pas visés par le *Règlement sur les marchés de l'État*. L'autre marché, d'une valeur de 131 191 \$, a été octroyé pour des services de soutien et de maintenance de logiciels exclusifs pour lesquels il n'y a qu'un fournisseur.

Tableau 2 — Frais de voyage et d'accueil

Les frais de voyage et d'accueil du vérificateur général, de la commissaire à l'environnement et au développement durable et des vérificateurs généraux adjoints, ainsi que le coût des activités organisées par le Bureau, sont présentés sur notre site Web, sous la rubrique « [Frais de voyage et accueil](#) ». Le Bureau respecte la *Directive sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements* du Conseil du Trésor.

Tableau 3 — Rémunération et avantages sociaux

Voici un sommaire de la rémunération et de certains avantages sociaux payés aux employés du Bureau, par niveau. Les employés du Bureau bénéficient d'avantages sociaux qui se comparent à ceux des autres employés du gouvernement fédéral, qui ne sont pas présentés dans ce tableau.

| Poste   | ETP <sup>1</sup> | Salaire<br>(en dollars) | Prime au<br>bilinguisme<br>(en dollars) | Rémunération au rendement <sup>2</sup><br>(en dollars) |            | Automobile <sup>3</sup><br>(en dollars) | Total<br>(en dollars) |
|---|------------------|-------------------------|---|--|------------|---|-----------------------|
|   |                  |                         |   | Rémunération<br>conditionnelle                         | Prime      |   |                       |
| Vérificateur général  | 1                | 358 000 <sup>4</sup>    |   |  |            | 9 851                                   | 367 851               |
| Commissaire à<br>l'environnement et au<br>développement durable | 1                | 171 595 à 225 100       |   | 0 à 25 640   | 0 à 11 280 |   | 171 595 à 262 020     |
| Vérificateurs généraux<br>adjoints                              | 12               | 171 595 à 204 635       |   | 0 à 23 300   | 0 à 10 250 |   | 171 595 à 238 185     |
| Premiers directeurs<br>principaux                               | 3                | 123 235 à 178 535       |   | 0 à 20 350   | 0 à 8 900  |   | 123 235 à 207 785     |
| Directeurs principaux   | 41               | 123 235 à 158 940       |   | 0 à 12 100   | 0 à 7 950  |   | 123 235 à 178 990     |
| Premiers directeurs   | 1                | 121 156 à 152 142       |   | 0 à 10 850   | 0 à 7 150  |   | 121 156 à 170 142     |
| Directeurs  | 86               | 106 640 à 127 530       |   | 0 à 9 700  | 0 à 6 350  |   | 106 640 à 143 580     |
| Auditeurs   | 243              | 48 319 à 109 248        | 800                                     |  | 0 à 4 370  |   | 48 319 à 114 418      |
| Services à la vérification                                      | 159              | 36 822 à 111 641        | 800                                     |  |            |   | 36 822 à 112 441      |
| Total ETP   | 547              |                         |   |  |            |   |                       |

<sup>1</sup> Équivalents temps plein (ETP) pour l'exercice 2014-2015.

<sup>2</sup> Les montants représentent la fourchette de la rémunération au rendement accordée selon les échelons hiérarchiques au titre de la rémunération conditionnelle et des primes.

<sup>3</sup> Avantage imposable pour l'utilisation personnelle d'une voiture de fonction pour l'exercice 2014.

<sup>4</sup> Le salaire du vérificateur général est établi par la loi en vertu du paragraphe 4(1) de la *Loi sur le vérificateur général* et est égal au salaire d'un juge puîné de la Cour suprême du Canada.

## Gestion du rendement

Chaque année, les gestionnaires sont évalués pour déterminer s'ils atteignent leurs objectifs en matière de gestion des produits et de gestion des personnes. Ceux qui atteignent ou dépassent leurs objectifs touchent une rémunération conditionnelle. Au cours de l'exercice 2014-2015, les gestionnaires ont reçu des montants pouvant atteindre 11,4 % de leur taux de rémunération maximum à ce titre, soit au total 1 771 765 \$.

Les gestionnaires qui ont dépassé les attentes ont eu droit à une prime allant de 1 à 4 % de leur salaire, selon leur échelon hiérarchique et leur rendement. Pour l'exercice 2014-2015, les gestionnaires se sont vu accorder des primes de rendement totalisant 175 105 \$.

Par ailleurs, 68 des 291 auditeurs qui ne sont pas gestionnaires (23 %) ont reçu une prime de rendement exceptionnel fixée entre 4 et 5 % de leur taux de rémunération maximum.

## Rapport sur la dotation

Les pouvoirs de dotation de la Commission de la fonction publique sont délégués directement au vérificateur général en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Comme la Commission doit, pour chaque exercice écoulé, faire rapport au Parlement sur les questions relevant de sa compétence, le Bureau du vérificateur général fait aussi rapport chaque année sur ses activités de dotation.

La description ci-dessous correspond au Cadre de responsabilisation en gestion de la dotation de la Commission de la fonction publique. Il résume les éléments de responsabilisation et décrit les indicateurs présents au Bureau. Le Cadre vise à garantir le maintien d'un système de dotation fondé sur les valeurs fondamentales, c'est-à-dire la justice, la transparence, l'égalité d'accès et la représentabilité grâce auxquelles les principes fondamentaux du mérite et de l'impartialité sont appliqués.

### Délégation des pouvoirs de dotation et soutien aux gestionnaires

**Délégation :** Le vérificateur général est investi de pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Il peut les déléguer à des membres de la direction. Par conséquent, les responsabilités en dotation sont exercées au moyen d'un instrument de délégation des pouvoirs en matière de ressources humaines.

**Connaissances et soutien :** Les gestionnaires ont accès à de l'information, à des outils et à des conseillers en ressources humaines pour être en mesure de gérer les activités de dotation efficacement. Grâce à la formation des gestionnaires et des conseillers en ressources humaines, la qualité des opérations de dotation résulte directement d'une connaissance à jour et adéquate et de conseils avisés.

### Plans et décisions en matière de dotation

**Planification :** Les plans des ressources humaines sont élaborés dans une perspective à la fois stratégique et opérationnelle, la planification de la relève et le maintien en poste étant des aspects clés à considérer.

**Mise en œuvre :** Les besoins en dotation (embauches, promotions et rotations) sont identifiés à l'étape de la planification. Les gestionnaires travaillent à combler ces besoins en collaboration avec les Ressources humaines en conformité avec les pouvoirs délégués en matière de ressources humaines, les dispositions législatives et conventions collectives applicables ainsi que la *Politique sur la dotation* du Bureau. Les principaux risques, dont les nominations intérimaires de plus de 12 mois, les nominations d'employés occasionnels à des postes de durée déterminée ou indéterminée au moyen de processus non annoncés et les promotions à des postes au sein du groupe de la direction par processus non annoncés, sont gérés de manière proactive au moyen de processus de dotation, ce qui facilite la surveillance.

**Surveillance :** Les Ressources humaines exercent une surveillance continue des plans et des décisions en matière de dotation et en communiquent les résultats à la haute direction sous la forme d'un rapport officiel annuel qui résume les décisions en matière de dotation.

### Droits de priorité

Conformément à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et à ses règlements et à la *Directive sur le réaménagement des effectifs*, le Bureau établit une liste de priorité pour être en mesure de gérer avec efficience diverses situations, telles que la suppression d'une fonction, des changements

organisationnels et le retour au travail d'employés qui étaient en congé. Avant de lancer une mesure de dotation, les gestionnaires et les conseillers en ressources humaines consultent la liste de priorité, qui est mise à jour régulièrement. Le Bureau communique régulièrement avec l'agent négociateur au sujet des membres inscrits sur la liste de priorité et produit un rapport mensuel.

### **Langues officielles**

Le Bureau a approuvé sa nouvelle stratégie sur le bilinguisme et s'attache à établir des mesures permettant de surveiller sa mise en œuvre. L'équipe des langues officielles produit des rapports trimestriels sur les profils linguistiques des employés, utilisés pour établir les plans de formation linguistique. Grâce à cette information, le Bureau peut offrir la formation dont le personnel a besoin pour améliorer ou maintenir ses niveaux linguistiques. Durant l'exercice 2014-2015, tous les postes bilingues à pourvoir (100 %) ont fait l'objet d'un processus de dotation de façon impérative.

### **Plaintes**

En 2014-2015, aucune plainte concernant les mesures de dotation prises pendant cette période n'a été reçue.

### **Amélioration continue**

Pour pouvoir mettre des améliorations en place, le Bureau entretient un dialogue soutenu avec ses partenaires clés, notamment les représentants syndicaux, les professionnels de l'audit et les directeurs principaux (Forum des PX). Cette pratique a donné des résultats positifs, comme l'absence de plaintes en matière de dotation au cours de l'exercice 2014-2015. De même, selon les réponses au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2014, 88 % des employés sont d'avis que le Bureau engage des personnes aptes à effectuer le travail et 78 % croient que le processus de sélection de la personne apte à occuper un poste est équitable. Des améliorations ont été apportées au cours de l'exercice 2014-2015, dont la normalisation de la période minimale pour l'annonce d'un processus de dotation et l'examen des processus de promotion pour les opérations d'audit.

### **Sensibilisation des employés aux droits et responsabilités légales en matière d'activités politiques**

Le Bureau informe tous les employés qu'il embauche de leurs droits et responsabilités en matière d'activités politiques, comme en fait mention le *Code de valeurs, d'éthique et de conduite professionnelle* du Bureau. De plus, le Bureau rappelle aux employés leurs droits et leurs responsabilités au déclenchement d'une élection provinciale ou fédérale.

## Liste des audits de performance et des travaux connexes

Le tableau qui suit donne la liste des audits de performance et travaux connexes prévus dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2014-2015 du Bureau, ainsi que les dates de dépôt prévues et réelles. Les titres sont conformes aux rapports publiés.

### Rapport du vérificateur général du Canada du printemps 2014

| <b>Titre</b>   | <b>Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015</b> | <b>Date de publication réelle</b> | <b>Audience en comité parlementaire<sup>1</sup></b> |
|--|--|-----------------------------------|---|
| Chapitre 1 — Les régimes de retraite du secteur public   | Printemps 2014   | Mai 2014                          | Comité des comptes publics (2 audiences)            |
| Chapitre 2 — Le processus d'approvisionnement en services de réinstallation  | Printemps 2014   | Mai 2014                          |   |
| Chapitre 3 — La planification fiscale abusive  | Printemps 2014   | Mai 2014                          | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 4 — Augmenter la capacité des pénitenciers — Service correctionnel Canada                                 | Printemps 2014   | Mai 2014                          |   |
| Chapitre 5 — Le Programme des services de police des Premières nations — Sécurité publique Canada                  | Printemps 2014   | Mai 2014                          |   |
| Chapitre 6 — Les programmes de paiements de transfert – Agence canadienne de développement économique du Nord      | Printemps 2014   | Mai 2014                          | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 7 — L'impartition de services de gestion d'immeubles — Travaux publics et Services gouvernementaux Canada | Printemps 2014   | Mai 2014                          |   |
| Chapitre 8 — Répondre aux besoins en données statistiques clés — Statistique Canada                                | Printemps 2014   | Mai 2014                          | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 9 — Les examens spéciaux des sociétés d'État — 2013   | Printemps 2014   | Mai 2014                          |   |

<sup>1</sup> En plus des audiences mentionnées, le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une séance d'information aux parlementaires et à une audience publique (Comité des comptes publics) concernant le rapport du printemps dans son ensemble.

## Rapport du vérificateur général du Canada de juin 2014

| Titre  | Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015 | Date de publication réelle | Audience en comité parlementaire |
|--|---|----------------------------|----------------------------------|
| Évaluation environnementale et sociale — Exportation et développement Canada | Juin 2014   | Juin 2014                  |                                  |

## Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de l'automne 2014

| Titre  | Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015 | Date de publication réelle | Audience en comité parlementaire <sup>1</sup> |
|--|---|----------------------------|---|
| Chapitre 1 — L'atténuation des changements climatiques   | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 2 — La surveillance environnementale des sables bitumineux  | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 3 — La navigation maritime dans l'Arctique canadien   | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 4 — La mise en œuvre de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (2012)                           | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 5 — Progrès réalisés par les ministères et organismes dans la mise en œuvre des stratégies de développement durable | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 6 — Rapport annuel sur les pétitions en matière d'environnement   | Automne 2014  | Octobre 2014               |   |
| Chapitre 7 — Le développement durable des pêcheries commerciales   | Automne 2014  | Annulé                     |   |

<sup>1</sup> Le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une séance d'information aux parlementaires et à deux audiences publiques (Comité permanent de l'environnement et du développement durable et Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles) concernant le rapport de l'automne dans son ensemble.

## Rapport du vérificateur général du Canada de l'automne 2014

| <b>Titre</b>  | <b>Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015</b> | <b>Date de publication réelle</b> | <b>Audience en comité parlementaire<sup>1</sup></b> |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Chapitre 1 — Répondre aux crises humanitaires internationales émergentes                            | Automne 2014   | Novembre 2014                     |   |
| Chapitre 2 — Le soutien à la lutte contre la criminalité transnationale                             | Automne 2014   | Novembre 2014                     | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 3 — Les services de santé mentale pour les vétérans  | Automne 2014   | Novembre 2014                     | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 4 — Fournir des services de réinstallation   | Automne 2014   | Novembre 2014                     |   |
| Chapitre 5 — Le soutien accordé à l'industrie automobile  | Automne 2014   | Novembre 2014                     | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 6 — Nutrition Nord Canada — Affaires autochtones et Développement du Nord Canada           | Automne 2014   | Novembre 2014                     | Comité des comptes publics                          |
| Chapitre 7 — Le patrimoine documentaire du gouvernement du Canada — Bibliothèque et Archives Canada | Automne 2014   | Novembre 2014                     |   |

<sup>1</sup> En plus des audiences mentionnées, le Bureau du vérificateur général du Canada a participé à une séance d'information aux parlementaires et à une audience publique (Comité des comptes publics) concernant le rapport de l'automne dans son ensemble.

## Rapport du vérificateur général du Canada au Sénat du Canada

| <b>Titre</b>  | <b>Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015</b> | <b>Date de publication réelle</b> | <b>Audience en comité parlementaire</b> |
|---|--|-----------------------------------|---|
| Rapport du vérificateur général du Canada au Sénat du Canada — Les dépenses des sénateurs | Décembre 2014  | Juin 2015                         |   |

## Rapports aux assemblées législatives du Nord

| Titre  | Date de publication prévue dans le RPP de 2014-2015 | Date de publication réelle | Audience en comité parlementaire  |
|--|---|----------------------------|---|
| Les services correctionnels dans les Territoires du Nord-Ouest — Ministère de la Justice | Printemps 2015                                      | Mars 2015                  | Comité permanent des opérations gouvernementales                            |
| Les services correctionnels au Yukon — Ministère de la Justice                           | Printemps 2015                                      | Mars 2015                  | Comité permanent des comptes publics  |
| Les services correctionnels au Nunavut — Ministère de la Justice                         | Printemps 2015                                      | Mars 2015                  | Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics |

## Liste des examens spéciaux

| Société d'État                        | Date d'échéance fixée par la loi <sup>1</sup> | Date de présentation |
|---------------------------------------|---|----------------------|
| Société immobilière du Canada limitée | Mai 2016                                      | Juillet 2014         |
| Commission canadienne du tourisme     | Avril 2016                                    | Février 2015         |
| Monnaie royale canadienne             | Mai 2015                                      | Juin 2014            |

<sup>1</sup> La *Loi sur la gestion des finances publiques* exige qu'un examen spécial soit effectué dans chaque société d'État au moins tous les dix ans. La date d'échéance est fixée en fonction de cette exigence.

## Liste des revues et des audits internes

| Titre  | Type                 | Date d'achèvement <sup>1</sup> |
|--|----------------------|--------------------------------|
| Rapport sur la revue des pratiques d'audit annuel — Pour les audits annuels réalisés au cours de l'exercice 2014-2015                              | Revue des pratiques  | Juillet 2015                   |
| Rapport sur la revue des pratiques de professionnels en exercice chargés de missions d'appréciation directe 2013-2014                              | Revue des pratiques  | Novembre 2014                  |
| Rapport sur la revue des pratiques de missions d'appréciation directe — Missions d'appréciation directe réalisées au cours de l'exercice 2014-2015 | Revue des pratiques  | Juillet 2015                   |
| Audit interne de la gestion des documents au moyen de la mise en œuvre de PROxl  | Audit interne        | Juillet 2014                   |
| Rapport de suivi sur le Système de contrôle qualité — 2013   | Examen de la gestion | Octobre 2014                   |

<sup>1</sup> Les rapports sont affichés sur le site Web du Bureau du vérificateur général du Canada.



## Annexe — Définitions

**Architecture d'alignement des programmes** (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'une organisation qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

**Cadre pangouvernemental** (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui reçoivent des crédits parlementaires en classant leurs programmes en fonction d'un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

**Cible** (*target*) : Rendement mesurable ou niveau de réussite prévu par une organisation ou attendu d'un programme ou d'une initiative au cours d'une période donnée. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**Crédit** (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**Dépenses budgétaires** (*budgetary expenditures*) : Ensemble des dépenses de fonctionnement et en capital; des paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et des paiements à des sociétés d'État.

**Dépenses législatives** (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi (autre qu'une loi de crédits) établissant l'objet des dépenses et les dispositions en vertu desquelles elles peuvent être engagées.

**Dépenses non budgétaires** (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**Dépenses prévues** (*planned spending*) : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Chaque ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues incombe au ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

**Dépenses votées** (*voted expenditures*) : Dépenses que le Parlement approuve annuellement au moyen d'une loi de crédits. Le libellé des crédits établit les conditions dans lesquelles les dépenses pourront être effectuées.

**Équivalent temps plein** (*full-time equivalent*) : Indicateur de la mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées par rapport aux heures de travail normales. Les heures de travail normales sont établies dans les conventions collectives.

**Indicateur de rendement** (*performance indicator*) : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**Plan** (*plan*) : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par les résultats attendus.

**Priorité** (*priority*) : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

**Production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*) : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**Programme** (*program*) : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

**Programme temporarisé** (*sunset program*) : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

**Rapport ministériel sur le rendement** (*Departmental Performance Report*) : Compte rendu présenté par une organisation recevant des crédits par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus qui sont énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

**Rapport sur les plans et les priorités** (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

**Rendement** (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**Résultat** (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie à une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique; ils s'inscrivent plutôt dans la sphère d'influence de l'organisation.

**Résultat stratégique** (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**Résultats du gouvernement du Canada** (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats** (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et

les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.